

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de TOURTOUR, dûment convoqué, en date du 18 février 2021, s'est réuni en Mairie - salle du conseil municipal - en présence de Monsieur le Maire, Fabien BRIEUGNE, qui préside la séance du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Nathalie FAUP

Étaient présents : Claude CATRICE, Brigitte BREMOND PEREZ, Patrick GIRAUD, Christian GAGLIANO, Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER, Bernard ROUX, Cassandra CAMPLONG, Sandra PEREZ, Nathalie FAUP, Philippe DEBAVEYE, Sophie LIAGRE et Claude THOMASSIN

Procuration : 0

Étaient absents : Perrine GOMMÉ et Yves BOUCHARLAT

Le II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaires, que « aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, le maire, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. En période de couvre-feu, l'assistance aux conseils municipaux ne constitue pas un motif dérogatoire de sortie, donc le public ne peut pas s'y rendre. Seuls le peuvent les journalistes.

La séance de ce conseil étant diffusée en direct sur la page Facebook de la mairie, le caractère public de la réunion est réputé satisfait.

Le Quorum étant atteint au nombre de 13, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver l'ordre du jour de cette réunion, tel que présenté. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 14 décembre 2020. La séance du 14 décembre 2020 est approuvée à l'unanimité.

1 - Demande de subvention au titre de la DSIL « rénovation énergétique 2021 » -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait d'arrêter un programme éligible à la DSIL « rénovation énergétique » pour l'année 2021.

Il propose, cette année, d'inscrire l'opération suivante :

- **Modernisation de l'éclairage du bâtiment scolaire : remplacement des luminaires**

Cette opération s'inscrit dans la catégorie d'opération éligible suivante :

- Travaux ou aménagements de bâtiments publics déjà existants et contribuant à la diminution de la consommation énergétique et au renforcement de l'autonomie énergétique.

Il propose au conseil municipal de faire une demande de subvention pour le projet indiqué selon le plan de financement ci-dessous :

Ordre de priorité	Subvention au titre de la DSIL « rénovation énergétique » 2021			
	Dépenses (en euros) H.T		Recettes (en euros)	
1	Projet DSIL Modernisation de l'éclairage du bâtiment scolaire : remplacement des luminaires	7 605.48 €	Subvention sollicitée au titre de la DSIL (80 %)	6 084.38 €
			Autofinancement (20 %)	1 521.10 €
	Total projet 1	7 605.48 €	Total	7 605.48 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

2 - Demande de subvention au titre de l'appel à projets 2021 « restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé » -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un appel à projets par la région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de la restauration et la valorisation du petit patrimoine non protégé.

Considérant que la restauration de la Tour de l'horloge pourrait être éligible à ce projet, monsieur le maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention selon le plan de financement ci-dessous :

Coût de l'opération phase travaux : 13 658.00 € H.T

Coût de l'opération phase valorisation : 4 046.80 € H.T

Subvention au titre de l'appel à projets 2021 « restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé »				
Dépenses (en euros) H.T		Recettes (en euros)		Taux prévisionnel
Restauration de la Tour de l'horloge	17 704.80 €	Région PACA Appel à projets « restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé »	8 852.40 €	50 %
		Fondation du patrimoine (Mécénat)	5 311.44 €	30 %
		Autofinancement	3 540.96 €	20 %
Total	17 704.80 €	Total	17 704.80 €	100 %
Phase travaux	13 658.00 €			
Phase valorisation	4 046.80 €			

La délibération est adoptée à l'unanimité

3 - Indemnité au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur de la commune -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'attribution d'une indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes.

Il sollicite le Conseil Municipal afin de se prononcer sur le montant de l'indemnité (année 2019) : 459.11 €

La délibération est adoptée par 12 voix pour et 1 abstention

4 - Convention avec le centre de gestion du var - examens psychotechniques -

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le Centre de Gestion du Var en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements du département du Var qui le sollicitent.

Le Centre de Gestion du VAR propose aux collectivités et établissements qui en font la demande, l'organisation des examens psychotechniques prévues aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

Ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule, dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des grades suivants :

- Adjoint Technique Territorial
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe

Chaque examen comprend des tests destinés à donner un avis consultatif favorable ou défavorable et une grille récapitulative. Les résultats des tests réalisés seront adressés à la collectivité. Toute inaptitude à la conduite devra être confirmée par un médecin agréé mandaté par la collectivité.

Le marché a été conclu avec STRIATUM FORMATION, le 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 12 mois, dans la limite d'une durée totale du marché de 4 ans, et sous réserve des crédits disponibles.

- Pour les collectivités et établissements affiliés qui ont signé la présente convention, les examens psychotechniques sont gratuits à raison de 5 prises en charge annuelle par collectivité.

Monsieur le Maire, indique que pour continuer à bénéficier de cette mesure, il convient de signer la présente convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5 - Renouvellement de la convention entre la commune et l'association les diabolins de mise à disposition de biens et locaux communaux nécessaires à l'exercice des actions menées par ladite association -

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal que la convention passée entre la commune et l'association « LES DIABLOTINS » concernant la mise à disposition des biens et locaux communaux arrive à échéance.

Il conviendrait donc de la renouveler.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6 - Autorisation de prise en charge de l'animation du village pour les enfants de la commune par l'association les Diabolins -

Monsieur le Maire, rappelle que l'association « Les Diabolins » prend en charge l'animation du village pour les enfants de la commune et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement. Il convient donc de poursuivre cette prise en charge pour l'année 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7 - Renouvellement de la convention entre la commune et l'association « Les Diabolins » pour la pause méridienne et les périscolaires à l'école primaire et maternelle –

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a la charge financière des accueils de loisirs périscolaires.

Chaque année délégation est donnée à l'association « les Diabolins », par le biais d'une convention pour assurer la surveillance des enfants pendant la pause méridienne et pendant les accueils de loisirs périscolaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de reconduire la convention entre la commune et l'association « les Diabolins » afin de donner délégation à ladite association qui est chargée d'assurer la surveillance des enfants pendant la pause méridienne et les temps d'accueil périscolaires. Il précise que l'association « les Diabolins » prendra la charge financière des accueils périscolaires et qu'en contrepartie la commune devra lui verser une subvention équivalente.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8 - Calendrier prévisionnel des marchés et brocantes 2021 et fixation du tarif -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année de fixer le calendrier des marchés et brocantes.

Les dates des marchés sont proposées comme suit et le tarif pour l'année 2021 est de 160.00 € :

Brocantes de 9h à 19 h : Dimanche 30 mai 2021, Dimanche 13 juin 2021, Dimanche 11 juillet 2021, Dimanche 8 août 2021 et Dimanche 19 septembre 2021

Marchés d'artisanat de 9h à 19h : Dimanche 25 juillet 2021 et Dimanche 22 août 2021

Marché des potiers de 9h à 19 h : Jeudi 12 août 2021

La délibération est adoptée à l'unanimité

Informations

Sophie LIAGRE annonce que la commune va participer à une « soirée romantique » le 26 juin 2021. Cette soirée est instaurée par l'association les plus beaux villages de France. L'aide des commerçants et de la mairie est sollicitée pour valoriser notre village. Elle lance un appel aux restaurateurs pour proposer des menus et décorations afin que cette soirée soit mémorable.

Monsieur le Maire confirme que c'est une très bonne proposition pour se lancer dans la dynamique de la saison estivale avec l'envie de se projeter dans un été sympathique et convivial et de sortir de l'atmosphère pesante actuelle.

Monsieur le Maire informe que la convention pour le Distributeur Automatique de Billets ne sera pas reconduite à la demande de la société Euronet. Le risque est que les visiteurs dépensent moins dans notre commune. Il va essayer de trouver une autre solution.

Claude THOMASSIN indique que 3 armoires pour la fibre ont été dispatchées sur la commune : 2 au village et 1 à St Pierre. Le câblage est en cours et il est prévu 637 raccordements à Tourtour d'ici le 31/10/2021. Monsieur le Maire rajoute que les communes de Villecroze, Aups et Tourtour seront raccordées en premier. Claude THOMASSIN indique qu'un relais orange sera installé au-dessus de St Pierre d'ici la fin de l'année et celui-ci profitera aussi au village.

Christian GAGLIANO revient sur la non reconduction de la convention du DAB. Il dit que c'est une mauvaise nouvelle mais que la tendance est à la suppression pour une raison de rentabilité ou sécuritaire. Heureusement qu'il reste celui de Villecroze.

Sandra PEREZ s'interroge sur la possibilité de points verts chez les commerçants.

Christian GAGLIANO annonce dans le courant du mois de mars/avril une 1^{ère} réunion avec les commerçants. Il va aussi constituer un petit groupe de travail sur le fleurissement du village pour se rattacher à l'orientation des villages fleuris ce qui demande un certain choix de fleurs. Il invite les volontaires à rejoindre ce groupe de travail.

Monsieur le Maire notifie la prochaine ouverture d'un commerce à partir du 15 mars. Celui-ci s'est mis en accord avec le Crédit Agricole PACA pour être un « point vert », ce qui permettra aux clients de cette banque de retirer de petites sommes en espèces.

Il fait le point sur le projet du rond-point de St Pierre. Il annonce une petite avancée politique qui fait espérer l'aboutissement de ce projet. Le Département par l'intermédiaire de Mme PEREZ LEROUX, conseillère départementale, a proposé de lancer ce projet dans l'année pour un coût d'environ 100 000 €. Il faudra toutefois que la commune présente un projet sur les amendes de police afin de diminuer le coût pour le domaine St Pierre. La copropriété devra confirmer ce protocole avec la conseillère départementale et donner son accord.

Bernard ROUX annonce que le prochain bulletin municipal pour les Tourtourains paraîtra d'ici un mois et au plus tard début avril.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la rampe côté poste. C'est l'entreprise TERCERO qui est chargé des travaux.

Il a fallu en parallèle une semaine de travail complémentaire par l'équipe technique municipale suite à la découverte de 3 regards complètement obstrués par des racines d'arbres. Il remercie l'équipe technique pour les travaux en cours sur les 7 km et les travaux à venir chemin des clos.

Brigitte BREMOND PEREZ rappelle que le port du masque est obligatoire sur la commune et demande à la population d'être raisonnable pour le bien-être de tous. Monsieur le Maire fait part de l'arrêté municipal en cours jusqu'au 15 mars 2021 et demande aux Tourtourains et visiteurs de le respecter sachant qu'il y a beaucoup de cas sur Ampus et Draguignan.

Patrick GIRAUD indique que les travaux des WC publics seront faits au mois de mars afin que tout soit terminé pour Pâques.

Monsieur le Maire dénonce l'annulation de la fête de l'œuf pour la deuxième année consécutive à cause de tous les problèmes liés au COVID.

C'est une belle manifestation gratuite qui permet aux familles de se retrouver avec beaucoup de plaisir, il espère que 2022 permettra le retour de cette belle fête et fait part aux membres de cette association de son soutien.

Christian GAGLIANO remercie les commerçants qui ont fait leurs demandes d'occupation du domaine public. Certains n'ont pas encore renvoyé leurs dossiers et d'autres ne l'ont pas complétés, il demande dans l'intérêt de tous que les dossiers soient faits.

Fin de la séance à 19h05